

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 2024

Membres du conseil d'administration présents : Sylvie BENOIT-MARECHAL, Martine BRAS, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Dominique LE GUERN, Bernadette MORTEGOUTTE, Raymond PEIFFER, Daniel SCHLIM, Patrick ZIMMERMANN.

Membres du conseil d'administration absents donnant pouvoir : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Bruno FAGNOU, Roxane LESTINI et Victor YARHI donnent pouvoir à Jacques EMPINET.

Membres du conseil d'administration absents : aucun.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte-rendu de notre réunion de CA du 26 septembre dernier,
2. Etat des adhésions et paiements des cotisations 2024,
3. Communication : livret Mérançaise, nouvelle demande aux adhérents pour témoigner des inondations et message aux adhérents concernant l'AGO,
4. Compréhension de l'intensité des épisodes pluvieux récents,
5. Recensement des témoignages des personnes et entités impactées,
6. Exemples des sites de Saint-Rémy, Chevreuse, Dampierre...,
7. Solutions pour éviter l'accumulation d'eau dans le bas des vallées,
8. Actions possibles de l'association en accompagnement des sinistrés en partenariat avec le SIAHVY et le PNR,
9. Report de la réunion des riverains de la Madeleine sur demande du SIAHVY, dates à définir début février 2025,
10. Proposition du PNR d'associer l'APESC au projet de Réserve Naturelle Régionale de Saint Rémy,
11. Proposition du PNR de mener une campagne d'information sur les mesures à prendre concernant le risque inondation,
12. Points divers à votre convenance.

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jacques EMPINET.

1. Validation du compte-rendu de notre réunion de CA du 26 septembre dernier.

Résultat du vote sur l'adoption du CR du 26 septembre 2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le CR du CA du 26 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. Etat des adhésions et paiements des cotisations 2024.

- 111 adhérents, dont Olivier Aubier (Cernay), acteur de la LPO.
- 75 sont à jour de leur cotisation 2024, dont 15 depuis la relance du 15 septembre.
- 28 nouveaux adhérents enregistrés.

Chacun de nous est ambassadeur de l'APESC, il faut continuer à proposer des adhésions sur la base du flyer.

3. Communication : livret Mérantaise, nouvelle demande aux adhérents pour témoigner des inondations et message aux adhérents concernant l'AGO.

La diffusion du livret Mérantaise a été différée du fait des événements orageux d'octobre 2024.

Selon les témoignages reçus sur les dégâts causés par les inondations, sur les questions qui nous sont posées et sur ce que l'on pourrait faire pour limiter les effets des épisodes à venir, il est préférable de reporter la diffusion dans deux mois pour réfléchir et mieux répondre aux attentes afin d'apporter des solutions.

Nous pouvons remarquer qu'avant, le tracé de la Mérantaise rectiligne, il a été reméandré et de nouvelles mares se forment.

- **L'AGO aura lieu le 30 janvier 2025 à 20 H.** Nous allons pouvoir l'annoncer aux adhérents.

Il sera important qu'un message informant de l'existence du système d'alerte SIAHVY soit envoyé aux habitants pour les informer des éventuelles crues à venir.

Le SIAHVY informe des prévisions d'épisodes pluvieux à venir, avec indices de vigilance jaune, orange et rouge. En cas d'alerte rouge, un SMS concis est aussi envoyé (exemple : évacuation des véhicules en zone inondable).

Il convient d'envoyer un message pour signaler aux gens qu'ils peuvent et doivent s'inscrire sur le système d'alertes du SIAHVY, de manière à être informé des crues à venir.

4. Compréhension de l'intensité des épisodes pluvieux récents.

Les deux épisodes d'octobre 2024 constituent des événements météorologiques exceptionnels :

- Lors des inondations de 2016 la pluviométrie a été de 65 mm,
- Les 9 et 10 octobre il est tombé 95 à 100 mm d'eau (soit un tiers de plus) sur des sols saturés d'eau.

Une simulation a été faite sur le bassin amont de l'Yvette au niveau de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. La surface du sous-bassin de Chevreuse, est de 100 km² soit 10 millions de m³ d'eau collectés par l'Yvette en 48h. La surface du sous-bassin de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est de 136 km² soit 14 millions de m³.

À l'échelle du bassin de l'Yvette (280 km²), il est tombé 28 millions de m³ d'eau (en 48h), les cours d'eau en supportent 12 millions, les bassins de rétention 2,2 millions, 12 à 14 millions m³ sont passés en inondation, soit l'équivalent de la totalité de l'eau collecté par le sous-bassin au niveau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Il convient donc de faire un état des lieux, pour chaque site, le plus précis possible afin d'être en mesure de proposer des solutions réalistes et cohérentes afin de limiter les conséquences des événements de même intensité ou plus à venir.

5. Recensement des témoignages des personnes et entités impactées.

Un fichier Excel a été réalisé pour recenser les témoignages. Pour le moment, nous avons enregistré une vingtaine de retours d'informations sur les inondations par des adhérents et par des contacts.

Nous attendons d'autres témoignages, notamment de Cernay.

Un recensement est en cours notamment, sur le plateau de la Madeleine et sur les résidences du Rhodon.

6. Exemples des sites de Saint-Rémy, Chevreuse, Dampierre...

Vu précédemment

7. Solutions pour éviter l'accumulation d'eau dans le bas des vallées.

Les aménagements nécessaires sont connus, certains ont déjà été réalisés par le SIAHVY, le PNR et les communes. Face à des épisodes de forte intensité qui peuvent se produire à nouveau, ces principes pourraient être généralisés pour renforcer la prévention à l'avenir :

- Création de mares de rétention des eaux,
- Création de nouvelles zones d'expansion de crue,
- Nettoyages réguliers des fossés, cours d'eau et mares existants,
- Reméandrage des cours d'eau dans leurs parties de faible pente,
- Réduction de l'artificialisation des sols,
- En milieu rural, la création de haies, de mares et de zones humides,
- La mise en place en amont des fossés de drainage de zones enherbées diminue l'apport de boues,
- Révision des Plans de Prévention, ce processus est engagé par la Préfecture.

Ces mesures, bien que connues, nécessitent une application généralisée et coordonnée pour maximiser leur efficacité contre les inondations futures.

Une rencontre aura lieu sur le terrain entre la plaine cultivée et la résidence des Pendants du Rhodon, avec le PNR, l'ONF et l'APESC, afin d'établir les constats et les mettre en relation avec le rapport PNR de 2008. Une zone d'expansion des crues en forêt domaniale semble avoir été créée par le passé.

8. Actions possibles de l'association en accompagnement des sinistrés en partenariat avec le SIAHVY et le PNR.

Nous allons suggérer des bureaux d'études spécialisés agréés par le SIAHVY. Si plusieurs riverains situés au même endroit souhaitent grouper les achats, nous pourrions leur proposer le même bureau d'études.

9. Report de la réunion des riverains de la Madeleine sur demande du SIAHVY, dates à définir début février 2025.

La date de report de la réunion des riverains reste à définir. Le SIAHVY est favorable pour début février. Nous pouvons proposer les dates suivantes :

4-5-6 février ou bien 11-12-13 février à 18h, à la Maison des Associations à Chevreuse.

10. Proposition du PNR d'associer l'APESC au Conseil Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Val et Coteau de Saint Rémy.

Il existe trois types de réserves naturelles : les nationales, les régionales et celle de la Corse. Le niveau de protection de l'environnement des réserves naturelles est parfois plus élevé que celui des parcs nationaux. Les réserves naturelles régionales sont financées et placées sous l'autorité du Conseil Régional.

Il n'y a pas d'association de protection de l'environnement au Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Val et Coteau de Saint Rémy lès Chevreuse , le PNR propose à l'APESC d'y siéger. Roxane LESTINI et Laure ARNOULD s'engagent ont accepté d'y siéger, il convient aussi de leur adjoindre au moins un adhérent de Saint-Rémy. Jacques EMPINET propose de répondre positivement au PNR sur cette demande.

Résultat du vote sur la proposition du PNR d'associer L'APESC au projet de Réserve Naturelle Régionale de Saint-Rémy :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

11. Proposition du PNR de mener une campagne d'information sur les mesures à prendre concernant le risque inondation.

Ce point n'est plus d'actualité.

12. Points divers à votre convenance.

- Le Conseil Régional puis le préfet de la région Ile de France ont validé la non-extension territoriale du PNR qui reste sur le périmètre des 55 communes. Le PNR cherche des personnes ou associations à consulter sur certains aspects de la nouvelle charte. Il est proposé à l'APESC de contribuer à la thématique de l'identité du PNR HVC. Le CA donne son accord à l'unanimité pour répondre favorablement à la proposition du PNR.

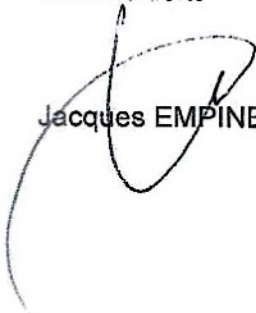
La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 30 janvier 2025 à 20 heures.

Tous les sujets ayant été abordés, le Président lève la séance.

Fin de séance à 21h35

Le Président

Jacques EMPINET



Le Secrétaire

Serge BRAS

